

***Pour une politique culturelle axée sur l'ouverture, la transparence  
et la mobilisation citoyenne – un rôle pour le patrimoine***



---

***Mémoire déposé au bureau du renouvellement de la politique culturelle du  
ministère de la Culture et des Communications***

*Baie-Comeau – 15 avril 2016*



**ARCHÉO-MAMU CÔTE-NORD**

**3, avenue Denonville, Baie-Comeau (Québec) G4Z 2W6**

**Tél. (418) 409-7455**

**fg@archo-mamu.com**

**www.archo-mamu.com**

BROUILLON

**En page couverture :**

Inspection du site classé de la Pointe-à-John, Les Bergeronnes, le long de la berge en érosion. En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications. Été 2014.

## **SOMMAIRE**

---

Le présent mémoire contribue à la réflexion du ministère de la Culture et des Communications (MCC) visant le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Archéo-Mamu Côte-Nord, organisme à but non lucratif cogéré par des autochtones et non autochtones voué à la conservation et au développement de cette ressource, prête son expertise dans le cadre de la tournée de consultation du ministre, afin d'alimenter cette réflexion.

La vision proposée pour la nouvelle politique culturelle est axée sur l'ouverture, la transparence et la mobilisation citoyenne. Cette proposition et les réflexions qui l'accompagnent sont déclinées en quatre thèmes, inspirés du guide de consultation fourni par le MCC, de l'expérience de notre organisation en région et des besoins exprimés par les intervenants impliqués dans le milieu patrimonial de la Côte-Nord depuis 2006. Ces thèmes sont 1) l'État québécois et le patrimoine culturel; 2) relation avec le milieu et *Loi sur le patrimoine culturel*; 3) sites patrimoniaux classés, conservation préventive et développement durable; et 4) le développement culturel autochtone en lien avec le patrimoine régional. Une série de neuf recommandations est formulée en fin de document, qui nous l'espérons, aideront à formuler une politique culturelle favorisant l'implication citoyenne, dans le respect des besoins et aspirations de toutes les cultures et nations de la Côte-Nord et du Québec.

Les faits et réflexions fournies dans le présent document pourraient dépasser le cadre Côte-Nord et s'appliquer à d'autres régions du Québec. Nous invitons les parties concernées à prendre ces observations en compte lors de la révision de la politique culturelle du Québec afin de s'assurer que les régions soient aussi bien desservies que les grands centres par les nouvelles orientations du MCC en matière patrimoniale.



## TABLE DES MATIÈRES

---

SOMMAIRE	I
TABLE DES MATIÈRES	III
1. INTRODUCTION : LE PATRIMOINE CULTUREL ET LA CÔTE-NORD	1
1.1. Bref portrait socioculturel de la Côte-Nord	1
1.2. Le patrimoine de la Côte-Nord	2
2. ANALYSE DE LA SITUATION – PATRIMOINE CULTUREL	5
2.1. L'État québécois et le patrimoine culturel	5
2.2. Relations avec le milieu et <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>	6
2.3. Sites patrimoniaux classés, conservation préventive et développement durable	6
2.4. Développement culturel autochtone et patrimoine	8
3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	11
RÉFÉRENCES	13
ANNEXE A : ARCHÉO-MAMU CÔTE-NORD	15
ANNEXE B : CARTE DES QUELQUE 1500 SITES ARCHÉOLOGIQUES DE LA CÔTE-NORD (SOURCE : CRÉ CÔTE-NORD 2013)	17



## **1. INTRODUCTION : LE PATRIMOINE CULTUREL ET LA CÔTE-NORD**

---

Le présent document fait le point sur la place du patrimoine au Québec et en Côte-Nord et profite de la tournée du ministre de la Culture et des Communications, l'honorable Luc Fortin, pour lancer quelques pistes de réflexion pour donner au patrimoine québécois la place qu'il mérite dans la prochaine politique culturelle du ministère de la Culture et des Communications (MCC). À ce titre, Archéo-Mamu Côte-Nord (annexe A), un organisme à but non lucratif cogéré par des autochtones et des non autochtones de la région et voué à la conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique régional, salue cet effort de renouvellement du MCC. C'est d'ailleurs dans cette perspective de renouvellement que nos administrateurs, employés et membres, désirent mettre l'expérience et l'expertise de notre jeune organisation au service du ministre afin d'alimenter la réflexion entreprise. La vision que nous proposons est axée sur l'ouverture, la transparence et la mobilisation citoyenne. Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut d'abord attirer l'attention sur quelques faits saillants relativement à la région nord-côtière où le patrimoine culturel occupe une place de choix.

### **1.1. Bref portrait socioculturel de la Côte-Nord**

La région administrative de la Côte-Nord est la deuxième plus grande du Québec avec ses 351 523 kilomètres carrés de territoire, composé d'un arrière-pays et d'une frange littorale de plus de 1 280 kilomètres, compris entre Tadoussac et Blanc-Sablon. En 2007, sa population comptait un peu moins de 100 000 individus répartis dans 33 municipalités anglophones et francophones et neuf communautés innues et naskapiées. Les effectifs globaux de la population sont rapportés en baisse, bien que les Premières Nations de la région connaissent un taux de croissance marquée, atteignant près de 15 % entre 1999 et 2007. L'importance occupée par les premiers peuples est relativement haute lorsqu'on considère ses effectifs de 12 000 personnes en 2007 (12 % du total) et est appelée à augmenter (Institut de la statistique du Québec 2011; S.N. 2011). Plusieurs communautés autochtones et allochtones possèdent d'ailleurs des territoires contigus. Cet état de fait présente des enjeux de cohabitation évidents trouvant leurs racines dans une histoire riche et ancienne qui, malheureusement, se manifestent aujourd'hui trop souvent sous forme de racisme, préjugés et marginalisation pour les Innus et Naskapis. Ces groupes sont présentement engagés dans un processus de prise en main, aussi connu comme un processus de guérison, qui vise à soigner les plaies du lourd passé colonial qu'ils continuent de subir.

La diversité culturelle de la Côte-Nord peut surprendre puisque les régions éloignées ont tendance à être beaucoup plus homogènes que dans les grands centres. Ce caractère exceptionnel devrait donc être considéré comme une richesse, à l'origine du patrimoine historique et archéologique unique de notre belle et grande région.

## **1.2. Le patrimoine de la Côte-Nord**

Le patrimoine culturel de la Côte-Nord est d'une richesse exceptionnelle. Il inclut, notamment, approximativement 1600 sites archéologiques et historiques<sup>1</sup>, dont 21 font l'objet d'un classement par le MCC. L'ensemble atteste d'une occupation humaine vieille d'environ 8000 ans et s'étend à travers toute la Côte-Nord. Il témoigne d'évènements importants survenus dans l'histoire nord-côtière, comme l'occupation autochtone, les guerres coloniales, la colonisation européenne et l'essor industriel de la région. À ces sites s'ajoutent également les lieux d'occupations autochtones non recensés au MCC, incluant portages, campements historiques, lieux sacrés, sépultures, et bien d'autres, qui possèdent une valeur culturelle indéniable pour les communautés innues et naskapiées de la région.

Ce patrimoine est présentement menacé par le pillage, l'érosion naturelle, la destruction causée par le développement et le sous-financement. Également, de nouvelles ententes entre ministères (ex. MAMROT-MCC), qui ont été établies dans le cadre la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel (2012), favorisent et parfois obligent à la protection du patrimoine. Mais au-delà des obligations, la protection et le développement du patrimoine viennent soutenir divers aspects du développement régional, comme la diversification de l'économie (soutien à l'écotourisme et au tourisme culturel<sup>2</sup>), le renforcement du sentiment d'appartenance et de l'identité, ainsi que le renforcement des relations et partenariats entre autochtones et non autochtones.

Également, l'existence à long terme de certains organismes à vocation patrimoniale, comme le Centre Archéo Topo des Bergeronnes, dépend de la conservation de sites classés comme ceux de la Pointe-à-John (voir photo en page couverture), dont ils font l'interprétation et la mise en valeur. Des municipalités comme Blanc-Sablon, en Basse-Côte-Nord, recèlent également d'une histoire et d'un patrimoine exceptionnel, mais sont toutefois laissés à eux-mêmes pour ce qui est de la conservation et de la mise en valeur de cette richesse.

Depuis 2006, plusieurs acteurs régionaux ont identifié la préservation et la mise en valeur du patrimoine, principalement archéologique, comme des enjeux prioritaires pour la Côte-Nord. Ce positionnement fut défini dans la planification stratégique régionale en culture et communications, élaborée par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Côte-Nord (2013). C'est dans ce contexte qu'est née l'Entente administrative destinée à la préservation du patrimoine archéologique nord-côtier, dans laquelle ont participé la CRÉ Côte-Nord, le MCC et le Musée régional de la Côte-Nord. Archéo-Mamu agissait comme sous-traitant responsable de la mise en œuvre de l'Entente à partir de 2015.

---

<sup>1</sup> Selon l'Inventaire des sites archéologiques du Québec (ISAQ) 2015 et le Répertoire du patrimoine culturel du Québec 2015, ministère de la Culture et des Communications.

<sup>2</sup> Le patrimoine culturel autochtone, qui inclue sites et biens archéologiques, présenterait un potentiel touristique évident. Au Parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan, par exemple, celui-ci pourrait participer au développement d'une offre en matière de tourisme culturel, écotourisme, récréotourisme et tourisme autochtone. Voir à ce sujet (Lacroix 2013).



La révision de la *Loi sur les biens culturels*, renommée *Loi sur le patrimoine culturel* en 2012, a permis à plusieurs intervenants régionaux de réaffirmer l'importance du patrimoine culturel, principalement archéologique, en Côte-Nord. Le Musée régional de la Côte-Nord et la CRÉ Côte-Nord profitaient du processus de révision pour définir les enjeux et défis entourant le patrimoine culturel régional (2008). Au cœur de leurs observations étaient la nécessité et l'urgence de redonner à la Côte-Nord les moyens de se réapproprier son patrimoine et de le protéger. La nouvelle loi devait donc, dans ce contexte, outiller les communautés de la Côte-Nord pour prendre en main ce patrimoine et préconiser le principe de gestion préventive afin de diminuer les interventions de sauvetage faites à la dernière minute. Pour ces intervenants, une unité régionale d'archéologie était la solution, mais il va sans dire que celle-ci devait pouvoir agir de concert avec le MCC. Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et l'Assemblée des Premières Nations du Québec-Labrador (APNQL) ont aussi présenté une réflexion sur le sujet et y affirmaient que les sites patrimoniaux faisaient partie de la constitution même de leur Nitassinan. Ce lien tracé entre lieux patrimoniaux et Nitassinan les menaient à affirmer leur sentiment de responsabilité à protéger, gérer et mettre en valeur ces sites (Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador 2008). Ils demandaient que la Loi sur le patrimoine culturel soit révisée afin de pouvoir intégrer les lieux patrimoniaux aux efforts locaux de prise en main, participant au processus de guérison dans lequel les Innus, comme les autres Premières Nations du Québec, sont engagés.

La réflexion qui a eu lieu en Côte-Nord et ailleurs a peut-être influencé le MCC lors de l'élaboration du « Plan d'action ministériel en archéologie horizon 2017 (ministère de la Culture et des Communications S.D.), en 2013. En effet, à l'enjeu 3 du plan, on affirme vouloir « stimuler les partenariats avec les milieux externes pour favoriser la protection, la recherche et la diffusion du patrimoine archéologique du Québec ». On comprend par ce positionnement que le MCC priorise l'appui aux organismes régionaux et autochtones qui présenteront des initiatives conformes à cette vision mobilisatrice.

Une vision pour le patrimoine semble donc se dégager, en regard des réflexions et témoignages livrés par les différents intervenants en matière de patrimoine culturel en Côte-Nord et ailleurs au Québec depuis 2006. La mobilisation citoyenne est essentielle pour conserver et mettre en valeur notre patrimoine riche et exceptionnel. Les diverses expertises, forces et énergies, disponibles en région comme ailleurs sont essentielles à cette fin. Il faut cependant constater qu'il reste bien du chemin à parcourir pour assurer cette mobilisation. Nous souhaitons que le MCC, guidé par la nouvelle politique culturelle du Québec, puisse assumer la direction qui lui revient dans le développement et la mise en œuvre de cette vision.



## 2. ANALYSE DE LA SITUATION – PATRIMOINE CULTUREL

---

La prise en main du patrimoine culturel est un besoin exprimé par tous les intervenants impliqués dans le milieu patrimonial de la Côte-Nord depuis 2006. La région a donc un besoin stratégique et urgent dans ce domaine afin de nourrir son développement culturel, social, touristique et économique. Quelques observations sur l'état de la situation doivent cependant être dégagées afin de tracer des avenues de développement respectant ce besoin de prise en main. Cette analyse pourrait d'ailleurs ne pas être unique à notre région et se répéter ailleurs au Québec. Nous invitons donc le ministre à prendre ces observations en compte lors de la révision de la politique culturelle du Québec afin de s'assurer que les régions soient aussi bien desservies que les grands centres par les nouvelles orientations du MCC en matière patrimoniale.

### 2.1. L'État québécois et le patrimoine culturel

Le rapport annuel de gestion 2014-2015 permet de constater que le patrimoine culturel est un des grands négligés dans les actions récentes du MCC (ministère de la Culture et des Communications 2015). En effet, les efforts réalisés pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel ne tiennent qu'à une seule action concrète (plan de conservation) pour l'intervalle 2013-2014, alors que rien n'a été fait en 2012-2013. Pourtant, le MCC s'était fixé comme objectif de réaliser 12 plans de conservation d'ici au 31 mars 2016. Plusieurs plans sont tout de même rapportés comme en développement en 2014-2015, mais aucune échéance n'est mentionnée. Aucun des plans ne vise d'ailleurs des sites classés de la Côte-Nord, pour lesquels aucun plan d'action ne semble exister, ou à tout le moins s'il en existe, ceux-ci ne sont pas partagés avec tous les intervenants régionaux concernés. On note également que le *Fonds du patrimoine culturel*, mis sur pied pour stabiliser les investissements ministériels en patrimoine, a investi dans près de 50 % moins de projets (117 à 68) entre 2013-2014 et 2014-2015.

Plus près de nous en Côte-Nord, des investissements importants ont tout de même eu lieu à travers l'*Entente administrative destinée à la préservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique nord-côtier*, entre 2013 et 2015. Une enveloppe de 340 000 \$ accompagnait cette entente et permettait d'entreprendre des actions en matière de conservation, sensibilisation et mise en valeur. Cependant, le nouveau pacte fiscal et l'abolition des CRÉ allaient mener à une fin abrupte pour celle-ci, privant la région de plusieurs dizaines de milliers de dollars en investissement, et interrompant les efforts des intervenants régionaux pour assurer la pérennité de ces actions au-delà sa date de fin. Archéo-Mamu Côte-Nord, comme unité régionale d'archéologie, est un des quelques résultats durables de cette entente, mais l'organisme est maintenant laissé à lui-même. Celui-ci vient donc rejoindre les autres organismes à vocation patrimoniale de la Côte-Nord parmi les rangs des sous-financés, voir même des sans financement.

Malgré les bonnes intentions exprimées à travers les consultations pour la révision de la politique culturelle du Québec, reposant sur les « forces vives de la société », le désengagement relatif de l'État en matière patrimoniale laisse plutôt envisager la continuité d'un manque de direction en cette matière. La révision de la politique culturelle du Québec, pour être véritablement mobilisatrice, devrait être accompagnée par un réinvestissement de l'État en matière de conservation et de mise en valeur du patrimoine, particulièrement dans les régions comme la Côte-Nord qui comptent un patrimoine historique, archéologique et autochtone d'une richesse exceptionnelle.

## **2.2. Relations avec le milieu et *Loi sur le patrimoine culturel***

Dans le cahier de consultation pour le renouvellement de la politique culturelle du Québec, on se questionne sur la façon d'améliorer la responsabilisation des citoyens à l'égard du patrimoine (2016). Un certain effort de la part du MCC peut d'ores et déjà être reconnu. En effet, Archéo-Mamu, la CRÉ Côte-Nord et le MCC ont collaboré, de 2014 à 2015, à la sensibilisation du milieu municipal et des MRC en matière patrimoniale. Or, l'approche du MCC était limitée à informer le milieu sur la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*. Cette démarche est indéniablement essentielle, mais l'approche préconisée, limitée essentiellement à informer sur les devoirs et obligations du milieu local en matière patrimoniale, laisse ces intervenants non spécialisés en plan. Informés de leurs diverses obligations, ceux-ci se retrouvent ensuite sans moyens clairs pour y répondre.

La mobilisation du milieu régional est d'autant plus freinée par le mode de communication privilégié au MCC auprès des intervenants. Les demandes d'informations font le plus souvent face à des réponses laconiques et floues permettant difficilement de guider les intervenants qui en ont besoin, que ce soit en matière patrimoniale, législative, ou autre. Ce manque évident de clarté impact grandement sur la capacité du MCC à assumer sa direction en région comme ailleurs, ainsi que sur la capacité des intervenants régionaux à participer à la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans un contexte de développement durable du milieu.

## **2.3. Sites patrimoniaux classés, conservation préventive et développement durable**

Rappelons que le rapport annuel de gestion 2014-2015 du MCC ne mentionne aucune action concrète pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel de régions comme la Côte-Nord, qui pourtant compte une proportion élevée des sites patrimoniaux de la province, ainsi que 21 sites patrimoniaux classés par le Gouvernement du Québec. Selon ce même rapport, aucune des initiatives complétées ou amorcées depuis 2012 ne vise la Côte-Nord. D'ailleurs, aucun plan de conservation ne semble exister pour les sites archéologiques de la région, ou à tout le moins s'il en existe, ceux-ci ne sont pas partagés avec tous les intervenants régionaux concernés. Si la seconde alternative s'avérait vraie, le manque d'information relative

nuit certainement à leur application et à la mobilisation du milieu local et régional autour de l'enjeu conservation.

Le cas des sites archéologiques de la Pointe-à-John, aux Bergeronnes, permet d'illustrer concrètement les conséquences d'une telle situation sur la conservation de notre patrimoine et son développement durable. Ces sites subissent une dégradation importante en raison de l'activité humaine, le piétinement en sentiers, possiblement du pillage, et surtout l'érosion naturelle du littoral affectant particulièrement le site de la Falaise, dans la partie ouest des sites de la Pointe-à-John (Guindon 2015a). Ce dernier site a fait l'objet de nombreux travaux dans les années 80 et 90. Dans sa partie centrale, l'UQAM y a même érigé une estacade qui fut rapidement emportée en raison de la force des tempêtes et de l'érosion à cet endroit (Plourde 2010). À l'été 2014, une inspection menée en collaboration avec la direction régionale de la Côte-Nord du MCC permettait de constater que la partie ouest était alors gravement affectée par l'érosion, sur une longueur de 36 mètres, à l'emplacement qui est possiblement le plus riche du site archéologique (voir photo en couverture). Le sentier d'interprétation avait d'ailleurs été fermé sur environ 500 mètres en 2013, en raison toujours de la dégradation des lieux (Explos-Nature 2013). L'érosion était aussi visible passé la zone ouest, mais apparemment moins rapide en raison d'une végétation plus abondante. Quelques artefacts délogés de leur matrice étaient même récoltés dans le talus. C'est dans ce contexte que la municipalité des Bergeronnes demandait au MCC, toujours en 2014, d'autoriser des travaux de recherche archéologique visant à sauvegarder artefacts et informations avant que l'érosion n'emporte ce qui reste du site archéologique. L'avis émis par le MCC allait cependant bloquer les efforts de la municipalité pour conserver ce site d'importance marquée pour la municipalité, la communauté des Innus d'Essipit et la Côte-Nord. Le MCC expliquait sa décision comme suit :

*« D'abord, il faut soulever le fait que l'argumentaire associé à la description du projet est davantage basé sur des données financières. Le projet tel que décrit écarte la possibilité d'un enrochement ou d'autres solutions qui pourraient être envisagées pour protéger le site à court, moyen et long terme. Outre la mention du coût élevé que représente un enrochement, aucune donnée ne renseigne réellement son infaisabilité. À cet effet, la DAIM [Direction de l'archéologie et des institutions muséales] demande à ce que ce volet soit davantage documenté. »  
(ministère de la Culture et des Communications, 2014, Analyse de la demande d'autorisation)*

Outre le fait que l'enrochement du site avait déjà fait l'objet d'une étude, démontrant clairement les coûts engendrés par une telle mesure, dépassant facilement les 600 000 \$ (Explos-Nature 2013), cet avis ignorait complètement tous les défis logistiques à enrocher une berge inaccessible par la terre ferme, en raison de la topographie et du statut protégé du site. On peut aussi se questionner sur le désir réel du MCC d'investir dans 600 000 \$ de roches, alors que le milieu patrimonial peine à survivre en région. L'avis du MCC ignore d'ailleurs les recommandations formulées à répétition par différents experts (Explos-Nature 2013; Guindon 2015a; Plourde 1999) afin que des interventions archéologiques préventives aient lieu

sur le site, à titre de moyen de conservation financièrement plus réaliste et pouvant générer des retombées intéressantes pour le milieu, incluant le Centre Archéo Topo dont la mission est de mettre en valeur de tels travaux.

L'avis laisse également comprendre qu'au-delà du domaine légal, le MCC néglige son devoir d'agir pour assurer la conservation et la mise en valeur du site qu'il a classé. L'avis ne formule aucune recommandation concrète sur la voie à privilégier pour assurer la conservation des lieux, laissant au milieu le fardeau de trouver l'expertise et les moyens financiers pour trouver des solutions, sans garantie que celles-ci soient ensuite acceptées par le MCC. Son rôle comme leader et accompagnateur était visiblement inexistant dans ce dossier. Peut-être y a-t-il lieu de croire que la même attitude se répète dans d'autres dossiers ailleurs en Côte-Nord et au Québec.

En regard de la situation ici décrite, il faut constater que la relation entretenue par le MCC avec le milieu est déficiente, à tout le moins pour assurer la mobilisation du milieu régional et le développement durable du patrimoine, tel que préconisé dans le dossier de consultation pour la révision de la politique culturelle du Québec. Afin d'assurer les transformations voulues, une approche plus ouverte, prenant en compte les besoins et les demandes du milieu, pourra favoriser la mobilisation en matière de conservation et de mise en valeur, dans une perspective de développement durable.

Une approche plus ouverte permettra également d'éviter que le classement des sites patrimoniaux ne soit vécu par les localités concernées comme une perte de contrôle et une négation de toute possibilité de prise en main. Rappelons que le classement est censé servir d'outils à la conservation préventive et au développement durable du patrimoine, et non un obstacle menant à une lente décrépitude des lieux censés être protégés et développés. La nouvelle politique culturelle pourrait prioriser le développement de plans de conservation et de développement pour tous ces sites. Cette planification devrait être réalisée en collaboration avec les partenaires locaux, incluant les municipalités concernées, les MRC et les organismes possédant l'expertise pour appuyer le MCC dans ses démarches. À défaut de quoi, le classement de sites patrimoniaux continuera d'être vécu comme une aliénation par les parties prenantes locales et régionales.

## **2.4. Développement culturel autochtone et patrimoine**

La relation que le MCC entretient avec le milieu régional, trop souvent hermétique comme nous l'avons décrit plus haut, n'a rien pour favoriser l'inclusion des peuples marginalisés de la Côte-Nord, soit les nations innues et naskapiés. Soulignons tout de même l'intention du MCC de consulter directement les Premières Nations dans le cadre de la révision de la politique culturelle. Le MCC semble d'ailleurs reconnaître un manque en admettant que les programmes et critères actuels de financement ne favorisent pas cette intégration. L'ouverture dont fait preuve le MCC doit donc être saluée puisqu'il s'agit de la voie à prendre pour mieux comprendre les enjeux de développement culturel des peuples autochtones, incluant leurs besoins en

matière de patrimoine culturel. Un important travail de fonds est évidemment à faire en cette matière.

Certaines avenues peuvent déjà être suggérées pour favoriser une contribution accrue des peuples autochtones à la vie culturelle du Québec. L'action gouvernementale pourrait d'abord être basée sur une meilleure connaissance des cultures autochtones, de leurs besoins et aspirations. À ce titre, le questionnement formulé dans le cahier de consultation pourrait être recentré autour de la question de la guérison, un élément clé au changement dans les collectivités autochtones. Ce processus peut être défini comme :

*« [...] l'état atteint par les individus et les collectivités qui ont réussi à se remettre des effets persistants de l'oppression et du racisme systémique dont ils ont été l'objet pendant des générations. Bon nombre d'autochtones souffrent non seulement de maladies et de problèmes sociaux déterminés, mais aussi d'un état d'esprit dépressif dû à plus de deux siècles d'atteintes à leur culture, à leur langue, à leur identité et à leur dignité. La notion de guérison signifie donc que, pour recouvrer la santé totale [ou holistique], les autochtones doivent faire face aux effets destructeurs du passé. » (MAINC 1996)*

Cette vision permet de comprendre qu'il faut développer plus d'équité dans nos relations, une vision holistique des enjeux et favoriser une prise en charge pour favoriser la guérison. L'appui aux peuples autochtones devrait être fait à travers une approche ouverte sur les besoins et les aspirations des communautés innues et naskapies, pour ne nommer que celles-ci. Des solutions ont déjà été identifiées par les intervenants autochtones impliqués dans l'amélioration des conditions de vie dans leurs communautés. Notre gouvernement devrait s'ouvrir à ces solutions pour prendre en compte les besoins et enjeux compris et définis de l'intérieur. Une intégration d'intervenants autochtones au sein de la fonction publique permettrait également d'influencer au quotidien l'élaboration des politiques, programmes et actions gouvernementales modelées sur les réalités locales.

Le patrimoine fait partie intégrante du processus de guérison puisque celui-ci implique une reconnexion nécessaire avec amis, famille, communauté, territoire et le patrimoine culturel (Waldram 2008). Favoriser cette reconnexion avec le patrimoine est susceptible de renforcer les identités, les liens communautaires et, ultimement, la guérison globale des sociétés autochtones de la Côte-Nord et d'ailleurs (Clifford 2004; Coombe 2009; Guindon 2015b; Harding 1999; Hodder 2010; Meskell 2010). Par une approche ouverte et flexible centrée sur le dialogue et l'écoute, le MCC peut donc agir comme force de changement pour le mieux-être des Premières Nations et des Inuit du Québec en favorisant l'accès à leur patrimoine culturel en tant que source de développement et de guérison.





### **3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

---

Le présent mémoire se voulait une contribution à la réflexion amorcée par le ministère de la Culture et des Communications en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec. Archéo-Mamu Côte-Nord désirait prêter son expertise afin d'appuyer le MCC dans cette démarche. En ce sens, nous supportons la vision préconisée par le MCC où « La culture est une responsabilité québécoise et [...] une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires. » Nous ne pourrions toutefois souscrire à une approche proposée comme mobilisatrice, mais rejetant le fardeau de conservation et de développement du patrimoine vers les communautés et les organismes concernés. En ce sens, nous tenons à jouer un rôle dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine de la Côte-Nord en partenariat avec le MCC et les parties prenantes de la Côte-Nord. Nous espérons qu'il s'agit là d'une vision partagée qui sera mise de l'avant avec la nouvelle politique culturelle du Québec.

Plusieurs recommandations se dégagent de l'analyse présentée dans le présent mémoire, pouvant contribuer à la formulation d'une politique culturelle favorisant l'ouverture, la transparence et l'engagement citoyen :

- 1) Le patrimoine culturel est une richesse collective et devrait être traité comme tel. La politique culturelle du Québec pourrait reconnaître ce fait et favoriser les actions en fonction de cette vision dans le respect de toutes les cultures et de tous les peuples du Québec;
- 2) La reconnaissance du patrimoine culturel comme richesse collective pourrait s'accompagner d'une ouverture envers la diversité des parties prenantes au patrimoine culturel du Québec;
- 3) Cette ouverture pourrait également s'accompagner de dispositions favorisant l'accès et la participation de tous les intervenants, groupes d'intérêts, organismes, communautés, nations et individus concernés par le patrimoine;
- 4) Afin de favoriser l'accès et la participation, la nouvelle politique culturelle pourrait également valoriser une communication claire, complète et égale avec tous les intervenants;
- 5) Réinvestir dans la conservation et le développement durable du patrimoine des régions comme la Côte-Nord par des budgets dédiés et un meilleur appui technique au milieu régional;
- 6) L'appui technique envers le milieu régional pourrait inclure la réalisation de plans de conservation et un engagement dans le développement du patrimoine comme ressource;
- 7) Investir dans la formation et l'embauche de ressources compétentes en matière de patrimoine qui pourront mieux informer, conseiller et appuyer les intervenants régionaux en matière de patrimoine;

*Mémoire - Pour une politique culturelle axée sur l'ouverture, la transparence et la mobilisation citoyenne – un rôle pour le patrimoine*

- 8) Engager un dialogue plus ouvert avec les peuples autochtones afin d'apprendre sur les solutions développées localement et mieux comprendre leurs désirs et aspirations en matière de développement patrimonial intimement lié aux processus de guérison déjà amorcés;
- 9) Intégrer plus de personnes autochtones, connaissant les réalités des communautés, au sein de la fonction publique, afin d'influencer positivement l'élaboration des politiques, programmes et actions gouvernementales modelées sur les réalités locales.

Une politique culturelle axée sur l'ouverture, la transparence et la mobilisation citoyenne peut favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine, en plus d'aider à développer des liens d'appartenance au territoire, de la fierté pour les milieux de vie et les cultures, ainsi que l'émancipation des sociétés autochtones du Québec. Une politique centrée sur l'ouverture permettra, de plus, aux parties prenantes de tous horizons de proposer des actions concrètes, appuyant le rôle de direction du MCC en matière patrimoniale.

## RÉFÉRENCES

---

- Clifford, James. 2004. « Looking Several Ways: Anthropology and Native Heritage in Alaska ». *Current Anthropology* 45 (1): 5-30.
- Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. 2013. « Diagnostic régional et plan d'action de la Côte-Nord en culture et communications — Patrimoine et muséologie: Compte-rendu des échanges ». Sept-Îles: Conférence régionale des élus de la Côte-Nord; Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord; Institut Tshakapesh.
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, et Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador. 2008. « Consultation sur la révision de la Loi sur les biens culturels: Mémoire présenté conjointement par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador ». S.L.
- Coombe, Rosemary J. 2009. « The Expanding Purview of Cultural Properties and Their Politics ». *Annual Review of Law and Social Sciences* 5: 393-412.
- Explos-Nature. 2013. « Projet de création d'un réseau de sentiers pédestres le long de la rivière Grandes-Bergeronnes: Étude de faisabilité ». Les Bergeronnes: Explos-Nature.
- Guindon, François. 2015a. « Rapport d'inspection des sites archéologiques classés de la Pointe-à-John et des Basques-de-l'Anse-à-la-Cave ». Rapport technique. Baie-Comeau: Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.
- . 2015b. « Technology, Material Culture and the Well-Being of Aboriginal Peoples of Canada ». *Journal of Material Culture* (online version): 1-21. doi:10.1177/1359183514566415.
- Harding, Sarah K. 1999. « Value, Obligation and Cultural Heritage ». *Arizona State Law Journal* 31: 291-354.
- Hodder, Ian. 2010. « Cultural Heritage Rights: From Ownership and Descent to Justice and Well-being ». *Anthropology Quarterly* 83 (4): 861-82.
- Institut de la statistique du Québec. 2011. *Panorama des régions du Québec*. Édition 2011. Québec: Gouvernement du Québec et Institut de la statistique du Québec.
- Lacroix, Marie-Élaine. 2013. « La mise en valeur du littoral du secteur est de la réserve de Parc national du Canada de l'Archipel-de-Mingan en s'appuyant sur le patrimoine culturel et autochtone de la Première nation innue de Nutashkuan ». Sherbrooke: Université de Sherbrooke.
- MAINC, (ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien). 1996. « Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones ». Ottawa: ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), Gouvernement du Canada. [http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071115211319/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm\\_f.html](http://www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071115211319/http://www.ainc-inac.gc.ca/ch/rcap/sg/sgmm_f.html).
- Meskell, Lynn. 2010. « Human Rights and Heritage Ethics ». *Anthropology Quarterly* 83 (4): 839-59.

- Ministère de la Culture et des Communications. S.D. « Plan d'action ministériel en archéologie horizon 2017 ». Gouvernement du Québec.
- . 2015. « Rapport annuel de gestion 2014|2015 ». Rapport administratif. Québec: ministère de la Culture et des Communications.
- . 2016. « Consultation publique. Renouveau de la politique culturelle du Québec. Cahier de consultation. Un nouveau chapitre culturel pour le Québec ». Québec: ministère de la Culture et des Communications.
- Musée régional de la Côte-Nord, et Conférence régionale des élus de la Côte-Nord. 2008. « Un regard neuf sur le patrimoine culturel: Révision de la Loi sur les biens culturels ». S.L.: Musée régional de la Côte-Nord et Conférence régionale des élus de la Côte-Nord.
- Plourde, Michel. 1999. « Rapport de fouilles archéologiques 1998: Sites du cap de Bon-Désir (109G), Falaise (DbEj-13) et Utamaïkan (DbEj-21) ». Rapport technique. Québec: Parcs Canada, Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent et Centre Archéo Topo.
- . 2010. « Étude archéologique — réévaluation des sites de la Haute-Côte-Nord (Tadoussac à Pointe-aux-Anglais) ». Rapport technique. Québec: Direction de la Côte-Nord du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.
- S.N. 2011. « Portrait, constats et enjeux des ressources naturelles et du territoire, région de la Côte-Nord ». S.L.
- Waldram, James B. 2008. « The Models and Metaphors of Healing ». Dans *Aboriginal Healing in Canada: Studies in Therapeutic Meaning and Practice*, édité par James B. Waldram, 1-8. Ottawa: Aboriginal Healing Foundation.

## **ANNEXE A : ARCHÉO-MAMU CÔTE-NORD**

---

Archéo-Mamu Côte-Nord est un organisme à but non lucratif d'archéologie nord-côtière. Son nom est tiré du mot français « archéologie » et du mot en langue innue « mamu », qui veut dire « ensemble ». Ce nom fait référence à la mission rassembleuse de l'organisme et à sa façon unique de bâtir sur le riche patrimoine archéologique de la région, avec la collaboration et dans le respect de toutes les cultures et nations de la Côte-Nord. Archéo-Mamu réalise des projets visant 1) la conservation et 2) la mise en valeur du patrimoine archéologique régional, en plus de 3) sensibiliser les Nord-Côtières et les Nord-Côtiers à l'existence et la fragilité de cette richesse collective.

Les services d'archéologie préventive assurent l'autonomie financière d'Archéo-Mamu et notre rayon d'action dans ce domaine n'est pas limité à la Côte-Nord. Ces services incluent la réalisation d'études de potentiel archéologique en plus d'inventaires et de fouilles. Les surplus générés par ces services sont ensuite réinvestis dans des projets mobilisant les organismes régionaux, comme des fouilles publiques, des expositions et autres projets permettant à la région de mieux connaître et de profiter du patrimoine archéologique nord-côtier. Le contexte multiculturel de l'organisme permet également d'appuyer les efforts des partenaires d'Archéo-Mamu à rassembler les peuples et ainsi favoriser l'intégration et le respect entre les non autochtones et les Premières Nations.

Archéo-Mamu est né de l'Entente administrative destinée à la préservation du patrimoine archéologique nord-côtier (2013-2016), dans laquelle participaient le MCC, la CRÉ Côte-Nord et le Musée régional de la Côte-Nord. Archéo-Mamu travaille à pérenniser les travaux réalisés dans le cadre de l'Entente en dotant la région d'une structure permanente d'archéologie travaillant dans un contexte rassembleur.



**ANNEXE B : CARTE DES QUELQUE 1500 SITES ARCHÉOLOGIQUES DE LA CÔTE-NORD (SOURCE : CRÉ CÔTE-NORD 2013)**

